

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,193 € HT le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.  
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Marchés publics

Procédure adaptée

### Commune de Mésanger

Rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tanvet, et reconstruction du préau, 2e consultation suite marché infructueux

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune de Mésanger, 44522 Mésanger.  
Numéro national d'identification :  
SIRET : 21440096200012

Groupement de commande : non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centrealesmarches.com>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Mme Nadine You.

Adresse mail du contact : [contact@mairiemesanger.fr](mailto:contact@mairiemesanger.fr)

Numéro de téléphone du contact : 02 40 96 75 22.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation

Capacité technique et professionnelle : voir DCE.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 19 septembre 2025 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tanvet, et reconstruction du préau, 2e consultation suite marché infructueux.

Code CPV principal : 45454100-5

Type de marché : travaux.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente, menuiserie, couverture, étanchéité.

Lieu principal d'exécution du marché : Mésanger (44522).

Durée du marché : 17 mois.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : oui.

Description du lot : charpente.

Code CPV principal : 4142000-7

Lieu d'exécution du lot : Mésanger (44522).

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente.

Description du lot : couverture, étanchéité.

Code CPV principal : 45261210-9

Lieu d'exécution du lot : Mésanger (44522).

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture, étanchéité.

Description du lot : menuiseries extérieures.

Code CPV principal : 45421000-4

Lieu d'exécution du lot : Mésanger (44522).

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non.

### Statut juridique du chef d'entreprise

#### Quelques aspects du statut juridique du couple entrepreneur-entreprise

La réflexion sur le statut juridique du couple entrepreneur-entreprise est souvent occultée par la recherche d'un statut fiscal ou social le plus favorable possible au chef d'entreprise.

Pourtant les enjeux sont considérables et l'absence de réflexion en ce domaine est à l'origine de défaillances ou de disparitions d'entreprise.

Il faut dépasser le débat sur le choix d'une structure juridique pour l'entreprise, destinée à assurer une protection de l'entrepreneur contre les risques d'exploitation.

Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise doit aussi éviter que l'exploitation ne soit menacée par les aléas de la vie privée de l'entrepreneur. Cette précaution doit s'accompagner du choix pour le chef d'entreprise d'un statut personnel approprié.

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'accompagnement à la transition écologique  
et des procédures environnementales

SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST à Montoir-de-Bretagne

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/262 en date du 29 juillet 2025 une enquête publique est ouverte à la mairie de Montoir-de-Bretagne, du lundi 1er septembre 2025 à 9 h 00 au mardi 30 septembre 2025 à 17 h 00 portant sur la demande présentée par la Société Liants de l'Ouest en vue de l'implantation d'une unité de stockage et de production de liants routiers et d'un parc photovoltaïque à Montoir-de-Bretagne, rue de la Tartane.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 4801 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. M. Patrice Merlet, retraité cadre supérieur Orange, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Montoir-de-Bretagne, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 1er septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 12 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 24 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 30 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Montoir-de-Bretagne aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plateforme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6510> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Montoir-de-Bretagne.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Montoir-de-Bretagne (65, rue Jean-Jaurès, 44550 Montoir-de-Bretagne).

Elles peuvent être déposées sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialisee.fr/6510> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete-publique-6510@registre-dematerialisee.fr](mailto:enquete-publique-6510@registre-dematerialisee.fr). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Montoir-de-Bretagne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société Liants de l'Ouest, 21 du Chaffault, 4, rue Belouga, 44340 Bouguenais. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

### Avis administratifs

Commune de VAIR-SUR-LOIRE  
Modification n° 1 du PLU

#### 1ER AVIS

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-175-URB du 18 juillet 2025, Mme le Maire de Vair-sur-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Jean de Brièrès a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Vair-sur-Loire du mercredi 3 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture. Pendant la durée de l'enquête, le dossier papier sera mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Herblon et à celle d'Anetz où il sera aussi consultable par ordinateur. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vair-sur-Loire. En outre, une adresse électronique sera dédiée à cet effet à compter du 3 septembre 2025 :

[modifplusl@gmail.com](mailto:modifplusl@gmail.com)

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie :

- mercredi 3 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00, à Anetz (ouverture),
- samedi 20 septembre 2025, de 9 h 30 à 12 h 00, à Anetz,
- jeudi 25 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 30, à Saint-Herblon.

- vendredi 3 octobre 2025, de 14 h 00 à 17 h 30, à Saint-Herblon (fermeture).

Ses rapport et conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ces documents seront, pendant un an, tenus à la disposition du public et publiés sur le site internet de la commune. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur demande et à leur frais.

À l'issue de l'enquête publique, le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

### Les ventes judiciaires immobilières Pourquoi ?

Les ventes à "la Barre du Tribunal" sont l'aboutissement de procédures judiciaires :

- de saisies immobilières : (un débiteur ne paye pas ses créanciers...)
- de sorties d'indivision : (des héritiers ne s'entendent pas..., des époux ne s'entendent pas sur un partage après divorce)
- de liquidations judiciaires : (ex. faillites).

Un marché immobilier important en découle.

Le rôle de l'Avocat a deux facettes :

- Avocat du créancier. Il conseille la procédure la plus adaptée pour recouvrer la créance.
- Avocat du débiteur. Il recourt aux moyens que fournit la loi :
- demande de délais
- application de la législation sur le surendettement
- rééchelonnement de l'amortissement de la dette : (réduction du taux d'intérêt...).

Les enchères sont portées par un Avocat. Elles sont publiques, au plus offrant et sous le contrôle du juge.

# A TÉLÉ CHANGÉ, HANGEZ L'HEBDO ÉLÉ.



**Diverto OUEST**

**Mercredi**  
La série phénix enfin de retour!

**Chaque samedi avec Presse Océan**

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarches.com](http://centraledesmarches.com)  
Pour faire paraître une annonce légale :  
Medialex, tel. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Texte de référence stipulé dans l'arrêt du Tribunal administratif du 14 décembre 2023, soit l'article 163 de la procédure ou l'offre forfaitaire à titre d'appréciation pour certains annonces légales.  
Les annonces sont informées que, conformément au décret du 2013-1547 du 28 décembre 2013, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mis en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.vadjudiciaires.fr](http://www.vadjudiciaires.fr).

## Marchés publics

### Procédure adaptée

### Commune de Prinquiau

#### Acquisition d'un tracteur

#### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification du Fournisseur**  
Nom complet du fournisseur : commune de Prinquiau.  
Numéro national d'identification : Siret : 214 401 374 00019.  
Ville : Prinquiau, Code postal : 44160.  
Groupement de commande : non.  
**Section 2 : Communication**  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : Mme Pascaline Savary-Nerac.  
Adresse mail du contact : [contact@mairie-prinquiau.fr](mailto:contact@mairie-prinquiau.fr)  
Numéro de téléphone du contact : 02 40 58 62 90.  
**Section 3 : Procédure**  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.  
Capacité économique et financière : voir RC.  
Capacité technique et professionnelle : voir RC.  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heures limites de réception des plis : 22 septembre 2025 à 12 h 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.  
**Section 4 : Identification du marché**  
Intitulé du marché : acquisition d'un tracteur.  
Code CPV principal : 18700000-2.  
Type de marché : fournitures.  
Description succincte du marché : fourniture et la livraison d'un tracteur neuf 4 cylindres entre 100 et 130 chevaux (tracteur destiné à porter une épouse) à destination des services techniques de la commune.  
Lieu principal d'exécution du marché : centre technique municipal de Prinquiau.  
Consultation à branches : non.  
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.  
**Section 5 : Lots**  
Marché alloté : non.  
**Section 6 : Informations complémentaires**  
Visite obligatoire : non.

### Commune de Mésanger

#### Rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tanvet, et reconstruction du préau, 2e consultation suite marché infructueux

#### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification du Fournisseur**  
Nom complet du fournisseur : commune de Mésanger, 44522 Mésanger.  
Numéro national d'identification : SIRET : 2144009290012  
Groupement de commande : non.  
**Section 2 : Communication**  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : Mme Nadine Yeu.  
Adresse mail du contact : [contact@mairie-mesanger.fr](mailto:contact@mairie-mesanger.fr)  
Numéro de téléphone du contact : 02 40 96 13 22.  
**Section 3 : Procédure**  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Capacité technique et professionnelle : voir DCE.  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heures limites de réception des plis : 19 septembre 2025 à 12 h 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.  
**Section 4 : Identification du marché**  
Intitulé du marché : rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tanvet, et reconstruction du préau, 2e consultation suite marché infructueux.  
Code CPV principal : 4545100-5  
Type de marché : travaux.  
Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente, menuiserie, couverture, électricité.  
Lieu principal d'exécution du marché : Mésanger (44522).  
Date du marché : 17 mois.  
Consultation à branches : non.  
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.  
**Section 5 : Lots**  
Marché alloté : oui.  
Description du lot : charpente.  
Code CPV principal : 4545100-7  
Lieu d'exécution du lot : Mésanger (44522).  
Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente.  
Description du lot : couverture, électricité.  
Code CPV principal : 452310-9  
Lieu d'exécution du lot : Mésanger (44522).  
Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture, électricité.  
Description du lot : menuiseries extérieures.  
Code CPV principal : 4521000-4  
Lieu d'exécution du lot : Mésanger (44522).  
Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.  
**Section 6 : Informations complémentaires**  
Visite obligatoire : non.

### Commune de Lusanger

#### Souscription et gestion de contrats d'assurance à effet du 1er janvier 2026

#### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification du Fournisseur**  
Nom complet du fournisseur : mairie de Lusanger, 44590 Lusanger.  
Numéro national d'identification : SIRET : 2144009300012  
Groupement de commande : non.  
**Section 2 : Communication**  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : M. Yves Fromentin.  
Adresse mail du contact : [info@mairie-lusanger.fr](mailto:info@mairie-lusanger.fr)  
Numéro de téléphone du contact : 02 40 07 83 08.  
**Section 3 : Procédure**  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir le règlement de consultation (RC).  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heures limites de réception des plis : 15 octobre 2025 à 12 h 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.  
**Section 4 : Identification du marché**  
Intitulé du marché : souscription et gestion de contrats d'assurance à effet du 1er janvier 2026.  
Code CPV principal : 66910000-8  
Type de marché : services.  
Description succincte du marché : à la présente consultation a pour objet la souscription et la gestion des contrats d'assurance du pouvoir adjudicateur.  
Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : assurance.  
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Lusanger.  
Durée du marché : 60 mois.  
Consultation à branches : non.  
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.  
**Section 5 : Lots**  
Marché alloté : oui.  
Lot 1 : dommages aux biens.  
Lot 2 : responsabilité générale.  
Lot 3 : protection juridique et fonctionnelle.  
Lot 4 : flotte automobile et auto missions.  
Lot 5 : risques statutaires.  
**Section 6 : Informations complémentaires**  
Visite obligatoire : non.

### Construction et rénovation d'une médiathèque et d'une salle citoyenne

#### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification du Fournisseur**  
Nom complet du fournisseur : commune de Combril, 29120 Combril.  
Numéro national d'identification : SIRET : 2128003700012  
Groupement de commandes : non.  
**Section 2 : Communication**  
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.megaills.bretagne.bzh/>  
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : Mme Lérida.  
Adresse mail du contact : [compta@combril-saintemarie.fr](mailto:compta@combril-saintemarie.fr)  
N° de téléphone du contact : 02 98 58 74 20.  
**Section 3 : Procédure**  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation :  
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir règlement de consultation.  
Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : voir RC.  
Capacité technique et professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir RC.  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heures limites de réception des plis : 13 octobre 2025 à 12 h 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.  
**Section 4 : Identification du marché**  
Intitulé du marché : construction et rénovation d'une médiathèque et d'une salle citoyenne.  
Code CPV principal : 45212330  
Type de marché : travaux.  
Lieu principal d'exécution du marché : Combril.  
La consultation comporte des tranches : oui.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (à la marche alloté), précisez pour chaque Lot dans la description) : non.  
**Section 5 : Informations complémentaires**  
Visite obligatoire : non.

## Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'accompagnement à la transition écologique  
et des politiques environnementales  
SOCIÉTÉ LIANTS DE L'OUEST à Montoir-de-Bretagne

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/PCPE/282 en date du 20 juillet 2025 une enquête publique est ouverte à la mairie de Montoir-de-Bretagne, du lundi, 18 septembre 2025 à 9 h 00 au mardi 30 septembre 2025 à 17 h 00 portant sur la demande présentée par la Société Liants de l'Ouest en vue de l'implantation d'une unité de stockage et de production de liants routiers et d'un parc photovoltaïque à Montoir-de-Bretagne, rue de la Fertière.  
Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 4801 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.  
M. Raïssa Merlet, né(e) le 22/03/1988, est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur.  
Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Montoir-de-Bretagne, les observations du public aux dates et heures ci-après :  
- lundi 18 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- vendredi 12 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00,  
- mercredi 24 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- jeudi 25 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 00.  
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier «papier» d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Montoir-de-Bretagne aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plateforme numérique accessible à : <https://www.registre-dematerialise.fr/2510> ou depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)  
Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis du fédérateur environnemental.  
Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut contacter ses observations et propositions sur le registre «papier», déposé en mairie de Montoir-de-Bretagne.  
Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur, à la mairie de Montoir-de-Bretagne (95, rue Jean-Baptiste, 44500 Montoir-de-Bretagne). Elles peuvent être déposées sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2510> accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete-publiche-2510@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publiche-2510@registre-dematerialise.fr) ou par courrier à 3 M. Seule les courriels reçus pendant la période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.  
Tout persona pourra sur sa demande adresser ses observations et propositions au dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.  
Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition publique en mairie de Montoir-de-Bretagne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société Liants de l'Ouest, 21 du Châtauff, 4, rue de Louga, 44340 Bougenais.  
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

### Commune de VAIR-SUR-LOIRE

#### Modification n° 1 du PLU

#### 1ER AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-475-URB du 10 juillet 2025, M. le Maire de Vair-sur-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.  
À cet effet, M. Jean de Bridera a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et a été autorisé à exercer ses fonctions au sein du Parc de Nantes.  
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Vair-sur-Loire du mercredi 3 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier papier sera mis à la disposition du public à la mairie de Vair-sur-Loire à ce jour d'arrêt ou il sera aussi consultable par ordinateur. Chacun pourra consulter ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vair-sur-Loire. En outre, une adresse électronique sera dédiée à cet effet à compter du 3 septembre 2025 : [modification1@plu.com](mailto:modification1@plu.com)  
Le commissaire enquêteur sera présent en mairie :  
- mercredi 3 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00, à Nantes (ouverture),  
- samedi 20 septembre 2025, de 9 h 30 à 12 h 00, à Nantes,  
- jeudi 25 septembre 2025, de 14 h 00 à 17 h 30, à Saint-Herblain.  
Son rapport et conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ces conclusions seront, pendant un an, tenus à la disposition du public et publiés sur le site internet de la commune. Les perspectives seront envoyées pour avis au maire de la commune et à leur demande et à leur frais.  
L'issue de l'enquête publique, le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal.  
Anouck ARRIGNON.

**Abonnez-vous !**

**2 mois = 30€**

**Découvrez le Pack Famille à un prix très avantageux avec le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches**

**-69% de réduction**

Immobilier : le mieux pour les acheteurs

Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à Service Clients  
15099 Rennes Cedex 9  
02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h  
CODE : S22ZOFIR/APFI

Gagnez du temps  
o-fr.fr/abo/2mois

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France : pendant 2 mois 7/7, le journal papier livré à domicile pour 30€ au lieu de 90€, soit 69% de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom

Prénom

Adresse

CP  Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE RÉGLE 30 € PAR  Date et signature obligatoires :

chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest-France

Vous préférez régler par carte bancaire ?  
Rendez-vous sur o-fr.fr/abo/2mois

\* Voir conditions sur o-fr.fr/abo/2mois  
Nos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à : [cp@ouest-france.fr](mailto:cp@ouest-france.fr) ou par courrier à : DPO SIFA Ouest-France - 10, rue du Brél - 35001 Rennes Cedex 9 - ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Direction et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes, IJF 217483\_03H2KCV.



Société - Ouest-France S.A. à Direction et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €  
Siège social : 10 rue du Brél - 35000 Rennes  
Tel : 02 99 32 00 00  
[www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)  
Adresse postale : 10 rue du Brél 35051 Rennes cedex 9  
Rédaction de Paris : 91 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 47 71 80 90  
Fondateur : M. Paul Hulin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Lo.  
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hulin.  
Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.  
Rédacteurs en chef : M. Philippe Buissonnat, Mme Laetitia Grelle, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Fort.  
Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottreau, Elise Da Costa, Annabel Desgrées du Lo., Laurance Mahaignerie, MM. Pierra Charpentier, Denis Boissard, Thierry Mallard.  
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hulin.  
Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président, Bertrand Badré, Olivier Bonard, Denis Boissard, Christophe Hulin, Annabel Desgrées du Lo., Gabriel Pailleton, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Lo., Laurence Mahaignerie, Dominique Quinio, Marie-Timée Toufflet.

Une question sur votre abonnement ? Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur [moncompte.ouest-france.fr](http://moncompte.ouest-france.fr)  
Publicité extralocale : 365 SAS  
Tél. 01 80 48 93 66, [www.365.fr](http://www.365.fr)  
Publicité locale : A R P P  
Addit média  
Tél. 02 19 29 04 27, [adtmmedia.fr](http://adtmmedia.fr)  
Commission paritaire n° 0625 C 86665  
N° ISSN : 0999-2138.  
Impression : Ouest-France, 10 rue du Brél, 35051 Rennes cedex 9.  
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.  
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.  
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.  
Écoimpression : 0,010 kg/tonne.  
Tirage du jeudi 14 août 2025 : 430 597  
Certifié PEFC - PEFC/CO-131-3502  
Tarif 1 an : 492 €

### Vie pratique

#### L'enfermement psychiatrique, pas contraire aux libertés

Le refus d'une sortie de courte durée opposé à un malade psychiatrique hospitalisé sans son consentement n'est pas contraire aux libertés, a expliqué la Cour de cassation. Contrairement à ce que soutenait un malade hospitalisé d'office, un refus ne peut pas être qualifié d'arbitraire, a jugé la Cour. Le malade se plaignait d'avoir essayé un refus du directeur de l'établissement hospitalier lorsqu'il avait demandé à sortir brièvement. Parce qu'il n'est pas venu de recours, un tel refus, soutenaient-ils, est contraire au droit à la santé, à la liberté d'aller et de venir, au respect de la vie privée et au droit à un recours effectif auprès d'un juge, droits qui sont garantis par la Constitution. Mais les juges ont écarté cette critique. Le refus du directeur n'aurait pas atteint la liberté individuelle qui résulte de la décision d'admission ou de maintien à l'hôpital sous la forme d'une hospitalisation contrainte, ont-ils estimé. De plus, le malade peut à tout moment saisir le juge pour obtenir la levée de cette mesure contraignante, indépendamment de tout refus d'une demande de sortie. L'hospitalisation psychiatrique d'office doit être justifiée par le risque pour les autres ou pour l'ordre public et ne peut être prolongée sans l'assentiment du juge des libertés et de la détention, avait rappelé la Cour en janvier, dans une autre affaire. (Cass. Civ 1, 11/10/2022, QP-22-12/107)

